



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20251127-202511D0079-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
25 Novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents :
Votants : 25

Date de la convocation :
19 Novembre 2025

S.CLOUPET
D. SEBAI

LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET

VU les articles L1612-1 et L2121-29 du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L232-1 du code des jurisdictions financières
Vu l'avis de la commission finances en date du 24 Novembre 2025

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où les budgets de la commune n'ont pas été adoptés avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ces budgets, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes et pour les opérations ci-dessous listées :**

OPERATION	LIBELLE	MONTANT
230	Divers bâtiments	21 767.56 €
240	Voirie	50 490.25 €
255	Cimetière	13 907.63 €
256	Achat matériel divers	17 114.40 €
270	Matériel & logiciels informatique	2 075.00 €
278	Gymnase	6 329.00 €
279	Tennis couvert	14 375.39 €
288	Stade rugby	150 987.00 €
304	Extension restaurant scolaire	120.00 €
307	révision PLU	7 201.00 €
313	Vidéoprotection	17 155.00 €
322	Mise aux normes électriques	2 500.00 €
331	Centre social	222 569.34 €
334	Projet Haissor	27 117.50 €
335	Extension école élémentaire	336 056.25 €
336	Place Verdun	32 965.00 €
337	Liaison gare - parc des oiseaux	1 170.00 €
	TOTAL	923 900.32 €

Le 26 Novembre 2025

Le Maire,

Pierre LARRIEU

